

REPORTAGE Lutte contre la récidive

« C'est pas une fierté, mais c'est mieux d'être utile ! »

L'association CPCV Île-de-France, soutenue par la Région dans son action de prévention de la récidive, encadre des chantiers de travaux d'intérêt général destinés à des condamnés pour des petits délits.

ALTERNATIVE ☉ « *Ya pas photo : les travaux d'intérêt général, c'est largement mieux que la prison ! Même si, là, il fait un peu froid...* » Mahmoud, 42 ans, parle en connaissance de cause : c'est pendant qu'il purgeait une peine de prison qu'il a écopé d'une sanction pénale de 140 heures de travaux d'intérêt général (TIG), parce qu'il refusait de donner son ADN. Son jeune compagnon du jour, S., ne veut rien dire de lui et de ce qui l'a mené à une condamnation... Pour lui, les TIG sont avant tout « *un moyen de rattraper ses conneries* ». « *C'est pas une fierté, même si c'est mieux d'être utile !* »

Ce matin-là, les deux hommes ramassent des déchets dans la forêt de Montmorency (95). Ce chantier est l'une des actions mises en place depuis 2001 par l'association CPCV Île-de-France, à la demande de l'administration pénitentiaire du Val-d'Oise et avec l'aide de la Région, en vue d'appliquer les peines de travaux d'intérêt général ordonnées par les tribunaux pour les petits délits. L'Office national des forêts (ONF) décide des lieux des chantiers et répartit les tâches entre les « tigistes » suivis par le CPCV. Les condamnés effectuent

entre 40 et 240 heures de TIG : nettoyer les chemins, ramasser les déchets laissés par les promeneurs... « *Ce n'est pas trop désagréable, on est au milieu de la nature*, raconte Mahmoud. *Depuis que je nettoie la forêt, je ne jette plus mes déchets n'importe où.* »

Ancien travailleur social dans des centres d'hébergement d'urgence, Fritz Lemaine les encadre : « *J'ai déjà été menacé... mais ça se règle toujours à l'amiable. Parfois, ils ne viennent pas, ou refusent de descendre du camion ou de travailler. Les jeunes, surtout, sont difficiles ; les plus mûrs assument leurs erreurs et essaient de se racheter.* » Le CPCV propose à tous ses tigistes une démarche d'insertion, en plus des travaux : une demi-journée pour la recherche d'emploi, une aide aux démarches, des contacts pour du travail ou pour un logement...

En lien avec la société

Les résultats ? « *On ne les revoit pas !* », résume Jean-Marc Evrard, coordinateur du dispositif. « *Mais le public concerné est particulier car il s'agit souvent de premières condamnations, pour vols, dégradations...* Le but est de ne pas les couper de la société, et de leur faire réaliser leur chance de ne pas être incarcérés. » En 2009, le CPCV a accueilli 129 personnes pour des TIG sur les chantiers forestiers et les chantiers tags. De son côté, la Région a soutenu, la même année, 35 organismes pour des actions de prévention de la récidive. ●

JULIE VÉDIE



Les chantiers forestiers, effectués dans le cadre des travaux d'intérêt général, permettent aux « tigistes » d'exécuter leur peine. Ici, dans la forêt de Montmorency, on ramasse les déchets.